

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2020

* * * * *

Convocation du Conseil : 11 Septembre 2020

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Vendredi 18 Septembre 2020 à 19 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé DALOT

ORDRE DU JOUR : Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 25 Juin 2020 & 10 Juillet 2020 - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :
♦ *Transfert des compétences Eau/Assainissement/Eaux Pluviales Urbaines* : - *Approbation des avenants de transfert restant à conclure pour les contrats souscrits par la Commune* - Demande d'acquisition d'un Bien de Section au « Pont » - Suivi des dossiers - Affaires diverses

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, MM. SCHWEYER, GUILLEMET, Mme BOURGOIS, M. PETIT, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD, MM. DUFOSSÉ, GOUNY, PAROTON

EXCUSEE : Mme GIGNON

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 25 JUIIN 2020 & 10 JUILLET 2020
--

Mme le Maire précise qu'en raison d'une réunion à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret prévue le jeudi 10 Septembre, la réunion du Conseil Municipal initialement prévue le même jour a été reportée au Vendredi 18 Septembre à 19 H.

Aucune autre observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU/ASSAINISSEMENT/EAUX PLUVIALES URBAINES : APPROBATION DES AVENANTS DE TRANSFERT RESTANT A CONCLURE POUR LES CONTRATS SOUSCRITS PAR LA COMMUNE
--

Dans le cadre de l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement » la Commune a notamment signé les contrats suivant avec les Sociétés indiquées ci-dessous :

- GROUPAMA,
- ENGIE.

En application de l'article 66 de la loi 2015-991 du 07 Août 2015, les compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ont été transférées de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 alinéa 8, les contrats énumérés ci-dessus ont été transférés de plein droit de la commune à la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} Janvier 2020. Pour organiser la substitution entre la commune et la Communauté d'Agglomération, il est préconisé de conclure les avenants de transfert restant à signer pour ces contrats.

Le projet d'avenant de transfert à conclure pour chaque contrat est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants de transfert à intervenir des contrats et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN DE SECTION AU « PONT »

Madame le Maire fait part d'un courrier de Mr et Mme Dominique DROUILLARD, domiciliés à GLENIC « 43, Le Pont » qui sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BD N°72, en nature de Lande, d'une superficie de 520 m² appartenant aux habitants du Pont.

Elle indique que la procédure s'effectue de la façon suivante :

1°) Accord de principe du Conseil Municipal

2°) Vote des Sectionnaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

EMET un avis favorable de principe à cette vente.

AUTORISE Mme la Maire à prendre un arrêté pour convoquer les sectionnaires - électeurs de la section du Pont - afin qu'ils se prononcent sur le projet d'aliénation de ce bien.

FIXE le prix de vente à 1 € le m²

Tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente au nom de la section, qui sera fait en la forme administrative, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

SUIVI DES DOSSIERS

◆ **Eau potable :**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'eau potable et l'assainissement font partie des compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Mme le Maire explique que le scénario privilégié va dans le sens d'une gestion intercommunale de l'eau à l'échelle des 25 communes, ce qui implique :

- La sortie des syndicats de toutes les communes membres de la CAG
- Le refus des demandes de délégation

♦ **Projet de construction d'un groupe scolaire à SAINT FIEL** : Une enquête publique a été ouverte dans le cadre d'une expropriation liée à ce projet. Mme le Maire indique qu'à ce titre un écrit commun a été fait avec Mr le Maire de Jouillat afin de dénoncer les inexactitudes relevées dans ce dossier concernant les écoles du RPI Glénic/Jouillat.

♦ **Chemin de Villelot** : Mme le Maire indique que le chemin de Villelot a été dégradé, un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l'assurance.

♦ **Maison d'Assistants Maternelles (MAM)** : Mme le Maire explique les dispositions nécessaires à l'ouverture d'une MAM ainsi que les avantages mais également les difficultés d'un tel projet.

♦ **Commission transition énergétique** : Mme le Maire indique que les deux projets les plus avancés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération font l'objet de procédures de recours.

Une réunion prévue en octobre avec la Sté Boralex permettra de faire le point sur l'avancée du projet concernant la commune de Glénic.

♦ **Ecole** : Mme le Maire indique que dans le cadre du projet pédagogique de l'école « apprenons dehors » la mairie a renouvelé la convention de mise à disposition d'un verger situé dans le Bourg.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Julien CHEBANCE fait le compte-rendu de la 1^{ère} réunion du SDEC concernant l'élection des délégués par secteur local d'énergie (Glénic appartient à celui de Guéret).

♦ Alain DUFOSSÉ fait le compte rendu de la 1^{ère} réunion du SDIC concernant l'élection des membres du bureau.

♦ Gérard GASNET fait le point sur les travaux réalisés (voirie, peinture, ...) et en cours.

♦ Philippe ISOLA indique que le Site Internet de la commune est opérationnel. Une réunion de la commission de l'information aura lieu prochainement pour l'élaboration du bulletin municipal.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 19 Octobre 2020 à 19 H.

Le Maire,

Les Conseillers,